

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 2

Anhang: [Notre supplément bleu]
Autor: Chambre de commerce suisse en France

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse et la zone de libre échange

Le 12 février 1957, à Paris, devant le Conseil des Ministres de l'O. E. C. E., M. Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral, prononçait une importante déclaration, qui lui permettait de définir avec netteté la position de la Suisse envers la zone de libre échange.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Petitpierre d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ci-dessous l'essentiel de cette déclaration. Elle répond aux nombreuses questions qui nous ont été posées ces dernières semaines quant à l'attitude de la Suisse face à l'intégration économique de l'Europe. Elle fortifiera la pensée de tous ceux qui, avec nous, associent « construction de l'Europe » et « politique économique libérale ».

I

L'institution d'un marché commun par six pays faisant partie de l'O. E. C. E. crée des problèmes pour cette organisation et pour chacun des pays membres. Mais le gouvernement suisse est aussi convaincu que ce marché commun, indépendamment des buts politiques qu'il poursuit, peut présenter de grands avantages pour l'O. E. C. E., pour autant que les pays membres restent conscients des difficultés à surmonter et recherchent des solutions raisonnables, tenant compte des réalités économiques actuelles.

La création d'une zone de libre échange peut, semble-t-il, permettre une progression commune vers un régime de liberté des échanges intra-européens. Le gouvernement suisse prend donc une attitude positive à l'égard de ce projet. Il est d'avis que les négociations doivent être engagées assez tôt pour que la zone de libre échange puisse commencer à fonctionner en même temps que le marché commun, pour éviter une période intermédiaire de flottement dans les relations entre les pays du marché commun et les autres pays membres de l'O. E. C. E. Les experts chargés de ces négociations devront pouvoir présenter des propositions concrètes sur lesquelles les pays seront appelés à se prononcer.

La création d'une zone de libre échange aura nécessairement des répercussions considérables sur les diverses économies nationales ; elle impliquera pour celles-ci des sacrifices certains. Il importe donc que dans l'accord, après un examen très attentif des problèmes fondamentaux, figurent à la fois des principes généraux clairs et des normes suffisamment spécifiques et rigoureuses pour ne laisser subsister aucun doute sur les devoirs des pays membres. En renvoyant à plus tard la solution de certains problèmes délicats ou en laissant subsister quelque doute sur les devoirs des pays membres, l'exécution du programme de la zone risquerait de se heurter à des obstacles insurmontables et le renforcement économique de l'Europe pourrait en être compromis pour longtemps.

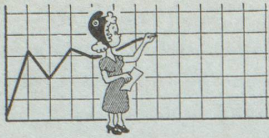
II

Comme le souligne le rapport du groupe de travail, la zone de libre échange doit contribuer au développement du commerce sur une base mondiale. L'Europe est trop dépendante, à la fois de ses sources externes de matières premières et des marchés extérieurs, pour que les pays membres de l'O. E. C. E. puissent se permettre des discriminations entre les pays tiers. Le gouvernement suisse, qui a toujours pratiqué une politique libérale envers tous ses partenaires, entend la poursuivre et n'acceptera aucune obligation limitant ses possibilités de négociations avec les pays tiers. Dans le même ordre d'idées, il estime désirable que tous les pays membres de l'O. E. C. E. puissent, s'ils le désirent, participer dès le début à la zone de libre échange.

La solution des problèmes que poseront l'établissement progressif et le fonctionnement de la zone nécessitera plus que jamais l'unité et la convergence des efforts. L'objet de la coopération entre pays membres sera en premier lieu de réaliser l'équilibre économique interne et de la balance des paiements. L'expérience de l'O. E. C. E. montre en effet que c'est là une condition essentielle au bon fonctionnement des mécanismes multilatéraux. Pour éviter un déséquilibre qui conduirait à l'invocation des clauses de sauvegarde, les pays membres ont l'obligation impérieuse d'éliminer les clauses de perturbation du fonctionnement de la zone de libre échange qui découlent de leur propre politique économique et financière. Ils n'en trouveront pas moins, auprès de leurs partenaires, aide et compréhension. Mais le gouvernement suisse n'estime pas indispensable d'instituer, à priori, dans la zone de libre échange, des obligations précises concernant la politique économique, financière, fiscale et sociale des pays membres. Si la nécessité de réaliser une certaine harmonisation de ces politiques devait apparaître plus tard, au cours notamment de la phase de transition, il appartiendrait alors à l'O. E. C. E. ou, en matière de transports, à la Conférence européenne des Ministres des transports, d'étudier les problèmes concrets qui se poseraient et de rechercher les solutions appropriées.

Enfin, le gouvernement suisse a noté avec satisfaction l'intention des Six de faciliter l'établissement d'une zone de libre échange, en évitant de prendre entre eux des décisions qui préjugeraient le résultat des négociations au sein de l'O. E. C. E., car il est important de réserver à cet effet, par des dispositions appropriées, des possibilités de discussions et d'accords dans le cadre de cet organisme.

Max Petitpierre.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Les T. O. M. et le Marché Commun. — La thèse française a fini par triompher et les Territoires d'Outre-Mer participeront au Marché Commun. Ils bénéficieront de trois avantages essentiels. Les investissements nécessaires à leur développement seront accrus, grâce à la contribution des cinq autres pays participant au Marché Commun. Ils pourront recevoir dans de meilleures conditions les produits industriels européens. De nouveaux débouchés s'ouvriront en Europe pour leurs propres produits. Le fonds commun d'investissement économique et social recevra en cinq ans 581,25 millions de dollars, dont 511,25 millions sont destinés aux territoires d'Outre-Mer dépendant de la France. En ce qui concerne les échanges, des dispositions relatives au désarmement tarifaire et contingentaire sont seules prévues par le traité de Marché Commun les contingents seront doublés en cinq ans. Le tarif extérieur sera unifié progressivement pour aboutir au terme des trois étapes prévues par le traité, à un tarif commun pour tous les produits des territoires d'Outre-Mer. Ce tarif sera à peu près la moyenne des tarifs des six pays. Du point de vue économique, le traité met sur le même plan l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et les territoires d'Outre-Mer. Il pourrait s'adapter à toutes les modifications qui interviendraient éventuellement dans le statut politique de ces territoires. La liberté de la circulation de la main-d'œuvre et des capitaux des territoires d'Outre-Mer est prévue selon les mêmes principes que dans les six pays du Marché Commun.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les résultats de janvier. — Les résultats du commerce extérieur en janvier dernier, comparés à ceux de décembre 1956, font ressortir pour les exportations un total de 158,4 milliards dont 99 vers l'étranger et 59,4 vers les pays d'Outre-Mer, contre, respectivement, 136,9, 93,8 et 43,1 en décembre, et pour les importations : un total de 207 milliards dont 160 en provenance de l'étranger et 46,5 des pays d'Outre-Mer, contre respectivement 170 milliards, 131,1 milliards et 38,7 milliards en décembre 1956. On constate à la fois une progression des exportations de 5,2 milliards vers l'étranger et de 16,3 milliards vers les pays d'Outre-Mer ainsi qu'une augmentation plus considérable encore des importations : +29,2 milliards venant de l'étranger et +7,8 des pays d'Outre-mer.

ECONOMIE

Les mesures d'austérité financière. — Un programme de 250 milliards d'économies « définitives » sur les dépenses votées pour 1957 (environ 4.500 milliards) a été soumis au Conseil des ministres par M. Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières. Les compressions se répartissent

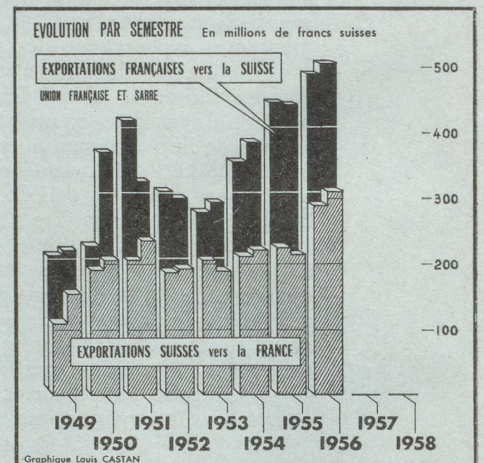
comme suit : 100 milliards sur les crédits militaires, ce qui pourrait entraîner une réduction des effectifs sous les drapeaux ainsi que des commandes de matériel à l'étranger; 100 milliards sur les dépenses civiles ordinaires; 50 milliards sur les investissements civils. Avant d'arrêter les détails du programme économique, M. Ramadier désirerait faire adopter par le gouvernement une décision sur le montant global des compressions jugées indispensables, et aussi sur l'ajournement de certains projets de grands travaux jugés trop onéreux pour l'État dans les circonstances actuelles. Il s'agit, entre autres, du projet de percement du tunnel sous le Mont-Blanc (voir l'article de M. Vaucher, p. 41) et de l'achèvement du Canal du Nord. Sur les quelque 2.400 milliards de dépenses civiles ordinaires, 1.400 sont jugées incompressibles. Il s'agit des intérêts et du remboursement de la Dette publique (620 milliards) et des traitements des fonctionnaires, des pensionnés et des retraités (800 milliards).

Les réductions devront donc être opérées sur les quelque 1.000 milliards de subventions économiques et sociales.

Électricité de France. — Totalisant 67.851 millions, l'emprunt d'E. D. F. a produit 66 milliards environ d'argent frais (électricité de France). Les dirigeants des services financiers d'E. D. F. ont fait remarquer, au cours d'une conférence de presse, que 62 milliards ont été souscrits par le public, ce qui représente un pourcentage de 92 %, alors que pour l'emprunt comparable de 1954, l'apport du public n'avait été que de 72 %. Le pourcentage de souscription dans les bureaux de poste et les bureaux du trésor est de 17 % (contre 6 % lors du dernier emprunt). L'emprunt 1954, dont la durée de souscription était d'un mois, soit une semaine de plus que l'emprunt 1957 avait produit 25 milliards de francs.

Grande industrie d'exportation. — L'année 1956 se caractérisant par une expansion relative de l'industrie lainière et les carnets de commandes se trouvant à l'heure actuelle plus garnis qu'il y a un an à la même époque, on pense dans les milieux de la profession, que l'activité en 1957 se maintiendra au moins à son niveau amélioré. Pour l'ensemble de 1956, l'indice général de l'industrie lainière (base 100 en 1938), s'établit à 111 chiffre record d'après-guerre, contre 101 en 1955. Il est intéressant de constater que l'augmentation des ventes d'une année à l'autre (11 %) a été entièrement réalisée à l'étranger. L'industrie lainière arrive de cette façon au troisième rang des industries exportatrices françaises après les métaux communs et les produits minéraux et au premier rang des industries transformatrices.

GRAPHIQUES DU COM



Graphique Louis CASTAN

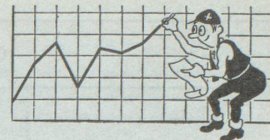
EMPRUNT

INDUSTRIE LAINIÈRE

COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	21 fév. 3.370	17 janv. 3.500	16 fév. 2.970
Cours fr. s. marché parallèle.	21 fév. 94,25	17 janv. 97,25	16 fév. 92,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949=100)	15 fév. 404	11 janv. 377	17 fév. 342
Ind. prod. ind. (1938=100)	décembre 194	novembre 198	décembre 179
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	novembre 225	octobre 223	novembre 206
Ind. prix de gros (1949=100)	janvier 144,9	décembre 144,3	janvier 138,9
Ind. prix consom. familiale (1949=100)	janvier 148,5	décembre 148,1	janvier 146,8
Transports commerc. (mio. t.)	novembre 18,8	octobre 19	novembre 17,4
Voyageurs (millions)	novembre 44,6	octobre 44,9	novembre 44,2
Ind. vol. import. (1938=100)	novembre 168	octobre 185	novembre 141
Ind. vol. export. (1938=100)	novembre 227	octobre 220	novembre 227
Solde mensuelle à l'U. E. P. (mio. \$)	janvier — 70,5	décembre —39,0	janvier — 55,5

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Commission mixte franco-suisse. — La Commission mixte prévue par l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, qui s'était réunie à plusieurs reprises, vient de terminer ses travaux à Paris les 1^{er} et 2 mars.

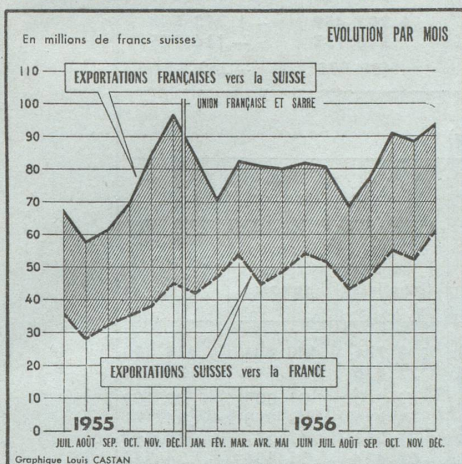
Elle est tombée d'accord sur toutes les questions amenées en suspens.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de 1956. — Les importations ont totalisé

7.597 millions de francs, soit 1.195,8 millions de francs ou 18,7 % de plus qu'en 1955. De plus, le volume des entrées a dépassé, pour la première fois également, 13 millions de tonnes de sorte que le maximum enregistré en 1951, année du boom de Corée, est largement dépassé. Les exportations ont aussi atteint un résultat record avec 6.203,5 millions de francs, ce qui fait ressortir une augmentation de 581,3 millions de francs sur les exportations de 1955. En

MERCE FRANCO-SUISSE



octobre 1956, la valeur de nos ventes à l'étranger s'est élevée à 615,3 millions de francs ce qui représente le niveau le plus haut qui ait jamais été enregistré au cours d'un mois.

Le solde passif de la balance commerciale suisse s'est donc établi à 1.393,5 millions de francs, montant qui n'avait été surpassé qu'en 1947 et 1948, années de reconstitution des stocks.

FINANCES

Recettes fiscales de la Confédération. — En 1956, les recettes fiscales de la Confédération ont atteint 2.196,7 millions de francs contre 1.841,5 millions de francs en 1955.

VOIES DE COMMUNICATION

Tunnel du Mont-Blanc. — Dans les milieux genevois, on a appris avec une grande satisfaction le vote positif intervenu au Parlement français, et à une majorité écrasante, en faveur du percement du tunnel du Mont-Blanc. Dans d'autres cantons, des voix se sont immédiatement élevées pour que l'on envisage sans tarder le percement de tunnels routiers soit à travers le Grand-Saint-Bernard, soit à travers les Alpes bernoises pour relier plus facilement la Suisse septentrionale au canton du Valais et, au delà, à la plaine du Pô. (Voir à ce sujet l'article de R. Vaucher, p. 41.)

O. E. C. E.

Intégration économique européenne. — Le Conseil de l'O. E. C. E. s'est réuni les 12 et 13 février à Paris en vue de l'ouverture de négociations destinées à préparer un projet d'accord permettant d'instituer une zone de libre-échange en Europe. La Suisse était représentée par MM. Petitpierre, Chef du

Département politique fédéral, et Hollenstein, Chef du Département de l'économie publique. M. Petitpierre a prononcé l'importante déclaration que nous reproduisons plus haut. Quant à M. Hollenstein, abordant la question de l'agriculture, il souligna qu'il était nécessaire de concilier le besoin de protection de l'agriculture d'un grand nombre d'États avec l'intérêt légitime des pays exportateurs de produits agricoles. Il rappela que le Gouvernement suisse s'est rallié au principe du statut spécial de l'agriculture et suggère que le Comité ministériel de l'alimentation et de l'agriculture soit appelé à donner son avis à ce sujet. Il souligna qu'en matière de droits de douane la méthode de réduction tarifaire devra être étudiée avec un soin tout particulier en raison de ses conséquences sur les économies des pays participants. Puis il examina l'important problème des clauses de sauvegarde. Plus encore que dans le cadre des obligations actuelles de l'O. E. C. E. la portée de ces clauses devra être limitée au sein de la zone de libre-échange. L'interdépendance des pays participants sera en fait considérablement accrue.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La Suisse et le G. A. T. T. — Le Conseil fédéral a approuvé le 54^e rapport concernant les mesures de défense économique envers l'étranger. Ce rapport étudie entre autres la possibilité d'une adhésion de la Suisse au G. A. T. T. Après de difficiles négociations, la délégation suisse a finalement réussi à faire admettre la situation tout à fait spéciale de l'agriculture suisse et la réserve formelle que la Suisse tenait à obtenir en ce qui concerne les restrictions quantitatives d'importation de produits agricoles. Pour l'accession de la Suisse au G. A. T. T., on n'a pas prévu la qualité de membre ordinaire mais seulement, tout d'abord, celle de pays associé. Cette qualité de pays associé sera limitée à deux ans à partir de la ratification par la Suisse du résultat des pourparlers tarifaires. Comme le souligne le rapport du Conseil fédéral, l'adhésion de la Suisse n'est toutefois pas encore un fait accompli et aucune obligation juridique n'existe encore pour notre pays. Par suite d'un geste, particulièrement bienveillant, la Suisse sera toutefois invitée à participer déjà activement aux travaux du G. A. T. T. lors de la première session de cette organisation, qui fera suite aux pourparlers tarifaires multilatéraux.

Comptes de chèques et virements postaux. — Au P. T. T.

31 décembre 1956, le nombre des titulaires des comptes de chèques postaux était de 264.780 contre 256.999 à fin décembre 1955. A la même date, les avoirs des titulaires des comptes de chèques postaux se montaient à 1.719,5 millions de francs contre 1.442,6 millions un an auparavant.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	19 fév. 33,75	15 janv. 34,75	17 fév. 30,70
Cours billet 100 fr. fr.	19 fév. 1,05 3/4	15 janv. 1,03 6/8	fév. 1,08 1/2
Ind. gén. actions.	décembre 440	janvier 458	janvier 441
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	3 ^e trim. 137	2 ^e trim. 136	3 ^e trim. 132
Ind. prix de gros (1939=100)	janvier 224,4	décembre 225,1	janvier 214,9
Ind. prix cons. fam. (1939=100)	janvier 177,1	décembre 177,4	janvier 172,6
Ind. salaires hor. réels (1939=100)	3 ^e trim. 105,1	2 ^e trim. 103,9	3 ^e trim. 101,9
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	novembre 2,27	octobre 2,36	novembre 2,08
Voyageurs (millions)	novembre 16,7	octobre 18,4	novembre 16,6
Ind. import. (1938=100)	janvier 222	décembre 221	janvier 170
Ind. export. (1938=100)	janvier 179	décembre 216	janvier 155
Solde mensuelle à l'U. E. P. (mio. \$)	décembre -21,8	décembre -16,9	janvier -7,4

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

	Commerce extérieur français (d'après les statistiques douanières françaises) (en millions de francs français)			Commerce extérieur suisse (d'après les statistiques douanières suisses) (en milliers de francs suisses)		
	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance
	Total 1955	1.247.716	1.161.180	- 86.536	6.401.186	5.622.204
Moy. mens. 1955	103.976	96.765	- 7.211	533.432	468.517	- 64.915
Janvier 1956	94.556	82.868	- 11.688	535.637	427.185	- 108.452
Février 1956	81.679	112.356	+ 30.677	503.223	463.676	- 39.547
Mars 1956	129.779	98.186	- 31.593	627.344	534.921	- 92.423
Avril 1956	124.844	96.539	- 28.305	614.590	467.281	- 147.309
Mai 1956	128.631	91.150	- 37.481	627.540	493.289	- 134.251
Juin 1956	133.355	96.718	- 36.637	637.050	515.917	- 121.133
Juillet 1956	131.712	96.117	- 35.595	644.895	520.997	- 123.898
Août 1956	120.488	82.680	- 37.808	625.615	454.146	- 171.469
Septembre 1956	123.766	83.850	- 39.916	635.505	535.987	- 99.518
Octobre 1956	148.788	97.150	- 51.638	698.159	615.252	- 82.908
Novembre 1956	134.085	99.500	- 34.585	713.478	580.825	- 132.653
Décembre 1956	131.807	94.425	- 37.382	734.872	593.922	- 140.950
Total 1956	1.514.167	1.100.862	- 413.305	7.596.967	6.203.459	- 1.393.508
Moy. mens. 1956	126.181	91.738	- 34.443	633.080	516.955	- 116.125
Janvier 1957	162.422	101.207	- 61.215	740.469	488.075	- 252.394

	Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)								
	France + Sarre (en milliers de fr. s.)			Outre-mer (en milliers de fr. s.)			Total (en milliers de fr. s.)		
	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française	Exportations françaises	Exportations suisse	Balance commer- ciale française
Total 1955	845.790	390.227	+ 455.563	29.940	50.654	- 20.714	875.731	440.881	+ 434.850
Moy. mens. 1955	70.482	32.519	+ 37.963	2.495	4.221	- 1.726	72.978	36.740	+ 36.238
Juillet 1956	79.309	46.718	+ 32.591	1.596	5.085	- 3.488	80.906	51.803	+ 29.103
Août 1956	66.993	40.320	+ 26.673	1.336	3.238	- 1.902	68.329	43.558	+ 24.771
Septembre 1956	75.528	43.551	+ 31.977	1.760	3.726	- 1.966	77.288	47.277	+ 30.011
Octobre 1956	87.829	50.951	+ 36.879	2.595	4.535	- 1.940	90.424	55.486	+ 34.938
Novembre 1956	85.392	47.282	+ 38.110	2.945	5.251	- 2.306	88.337	52.533	+ 35.804
Décembre 1956	90.018	54.436	+ 35.582	3.205	6.679	- 3.474	93.224	61.116	+ 32.108
Total 1956	949.994	549.279	+ 400.716	30.458	52.748	- 22.290	980.453	602.027	+ 378.426
Moy. mens. 1956	79.166	45.773	+ 33.393	2.538	4.396	- 1.858	81.704	50.169	+ 31.535
Janvier 1957	89.823	41.969	+ 47.854	3.997	4.222	- 225	93.820	46.192	+ 47.629

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	28 février au 24 mars	Salon des arts ménagers.
Paris	5 au 10 mars	Salon international de la machine agricole.
Paris	9 au 18 mars	Salon commercial et professionnel des ateliers d'art.
Genève	14 au 24 mars	Salon international de l'automobile.
Toulouse	19 au 24 mars	Salon international de la production agricole et de l'équipement rural.
Paris	29 mars au 2 avril	Salon national des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques, accessoires et appareils de mesure radioélectrique.
Paris	29 mars au 7 avril	Salon «Nature et Santé».
Marseille	4 au 15 avril	Salon du confort et de l'équipement ménager.
Nice	6 au 15 avril	Salon de l'automobile, motos et accessoires.
Paris	10 au 18 avril	Salon de l'équipement scolaire.
Paris	11 au 17 avril	Semaine odontologique internationale.
Paris	26 avril au 12 mai	Salon du plein air.
Lyon	27 avril au 6 mai	Foire internationale.
Bâle	27 avril au 7 mai	Foire suisse d'échantillons.
Lille	4 au 19 mai	Foire internationale.
Zürich	17 au 26 mai	Exposition suisse des produits importés.
Paris	24 mai au 2 juin	Salon international de l'aéronautique.
Paris	25 mai au 10 juin	Foire de Paris.
Metz	1 ^{er} au 9 juin	Salon du confort ménager et des loisirs.
Lausanne	1 ^{er} au 16 juin	Exposition internationale des industries graphiques.
Bordeaux	16 juin au 1 ^{er} juillet	Foire internationale.
Zürich	fin août	Exposition suisse de la radio et de la télévision.
Lausanne	7 au 22 septembre	Comptoir suisse.